



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 11683

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication les projets du Gouvernement à l'occasion de l'ouverture en 2004 à Milly-la-Forêt d'un musée consacré à Jean Cocteau ; un hommage particulier pourrait lui être rendu à l'initiative du ministère de la culture.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication ne peut que se réjouir de l'ouverture en 2004, à Milly-la-Forêt, d'un musée associatif consacré à Jean Cocteau. En ce qui concerne spécifiquement les célébrations nationales, le principe retenu par le Haut Comité qui conseille le ministre en ce domaine est que les célébrations nationales concernent les cinquantièmes ou les centièmes anniversaires et leurs multiples. Dès lors, la disparition de Jean Cocteau, survenue en novembre 1963, ne saurait faire l'objet d'une célébration nationale alors que le centenaire de sa naissance avait été inscrit sur la liste des célébrations nationales de 1989. Cette année-là, un texte du professeur Decaudin dans la brochure des célébrations nationales avait évoqué la diversité de l'oeuvre de Jean Cocteau cependant qu'on annonçait sur dix pages les manifestations organisées en l'honneur du poète. En 2003, la brochure des célébrations nationales n'a pas manqué, toutefois, d'évoquer la mémoire de Jean Cocteau, à l'occasion du centenaire de Raymond Radiguet. Il est en outre à relever que le Festival de Cannes lui rendra un hommage officiel. Il est fort probable que d'autres manifestations viendront encore marquer le quarantième anniversaire de la mort de Jean Cocteau.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11683

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 925

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3475